

ESPÈCE MENACÉE AU QUÉBEC

Plan de conservation de la cicutaire maculée variété de Victorin

(Cicuta maculata var. victorinii)



Qu'est-ce qu'un plan de conservation?

Le plan de conservation d'une espèce floristique menacée ou vulnérable est un document qui définit les actions à mettre en œuvre pour assurer sa survie à long terme sur l'ensemble de son aire de répartition au Québec.

Après avoir résumé la situation et la problématique de conservation de l'espèce, le plan identifie les occurrences¹ pour lesquelles des actions doivent être menées. Ces cibles prioritaires de conservation sont sélectionnées en s'appuyant sur une procédure standardisée identique pour l'ensemble des espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables. Une stratégie d'intervention est ensuite établie et, pour chaque cible retenue, on assigne aux mesures à prendre une priorité, un échéancier et des responsables.

De tels plans seront élaborés pour chaque espèce floristique légalement protégée au Québec. Ces documents sont produits à l'intention des divers intervenants en matière de conservation au Québec, principalement les organisations non gouvernementales. Ce n'est qu'en s'appropriant ces plans de conservation que les partenaires et intervenants privilégiés pourront contribuer à leur mise en œuvre et ultimement au rétablissement des plantes en situation précaire au Québec.

Comment citer ce document :

JOLICOEUR, G. et L. COUILLARD. 2007. Plan de conservation de la cicutaire maculée variété de Victorin (*Cicuta maculata* var. *victorinii*) : Espèce menacée au Québec. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. 16 p.

¹ Le terme « occurrence » désigne un territoire abritant ou ayant déjà abrité une espèce menacée ou vulnérable.





La cicutaire maculée variété de Victorin

NOM LATIN : *Cicuta maculata* var. *victorinii*
(Fernald) Boivin

NOM FRANÇAIS : cicutaire maculée variété de Victorin

NOM ANGLAIS : Victorin's water-hemlock

STATUT AU QUÉBEC : menacée (2001)

STATUT AU CANADA : préoccupante (2004)

RANGS DE PRIORITÉ² : G5T2/N2/S2

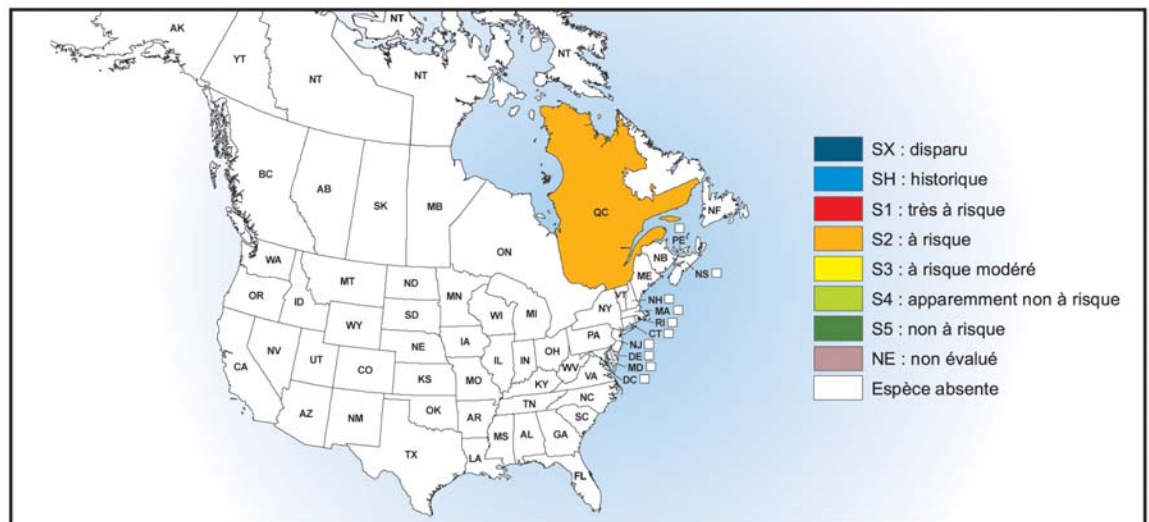
Répartition et situation de l'espèce

EN AMÉRIQUE DU NORD

La cicutaire maculée est une plante commune partout en Amérique du Nord, mais la variété de Victorin est exclusive au Québec (figure 1). Son aire de répartition se limite à l'estuaire du Saint-Laurent, ce qui en fait une espèce endémique à ce territoire.

À moins que la taxonomie de ce taxon ne soit modifiée, sa situation à l'échelle globale correspond à celle évaluée pour le Québec et qui est décrite ci-dessous.

FIGURE 1.
RANGS DE PRIORITÉ DE LA CICUTAIRE MACULÉE VARIÉTÉ
DE VICTORIN EN AMÉRIQUE DU NORD³



² Rangs décroissants de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminés selon trois échelles : G (globale; l'aire de répartition totale), N (nationale; le pays) et S (subnationale; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. La lettre T indique un statut taxinomique inférieur à l'espèce : la variété, dans le cas présent.

³ NATURESERVE, 2007.

AU QUÉBEC

Grâce aux inventaires effectués au cours des douze dernières années, la répartition de la cicutaire maculée variété de Victorin le long de l'estuaire du Saint-Laurent est relativement bien connue (figure 2). Jusqu'à ce jour, 43 occurrences de cette espèce ont été répertoriées : 24 sur la rive sud, 10 sur la rive nord et 9 sur les îles (tableau 1). L'occurrence la plus à l'ouest se situe à Batiscan et la plus à l'est, à Saint-Jean-Port-Joli, ce qui représente exactement les limites de l'estuaire d'eau douce reconnues par Gauthier (2000).

Des 43 occurrences de l'espèce répertoriées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2 sont disparues et 2 autres n'ont pas été revues depuis plus de 25 ans. Les occurrences disparues se trouvent dans la région immédiate de Québec (tableau 2) et ont probablement été détruites pendant l'aménagement d'infrastructures routières et ferroviaires.

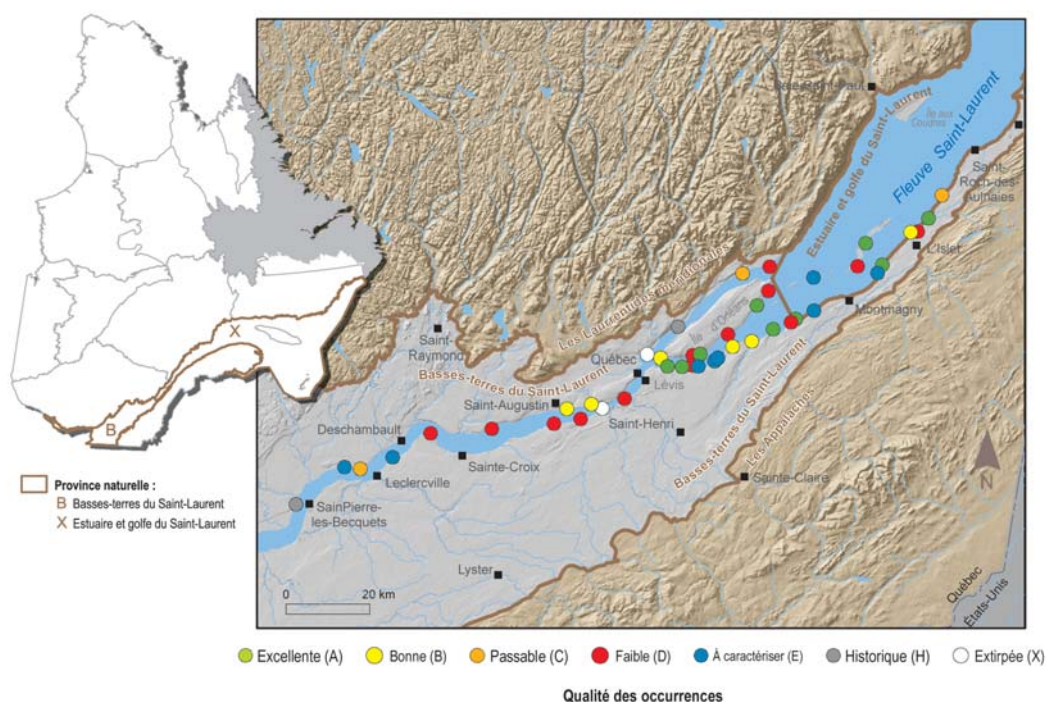
Parmi les 39 occurrences actuelles, c'est-à-dire récemment observées, seulement 15 possèdent une cote de qualité excellente (A) ou élevée (B). À elles seules, elles regroupent près de 90 % de l'effectif total de l'espèce (entre 1 700 et 6 500 individus). Les autres populations comptent moins de 50 individus, et plusieurs (13 occurrences) sont considérées comme étant non viables (cote D) en raison de la taille très réduite de leur effectif (moins de 10 individus) ou des perturbations notées dans leur habitat. Les occurrences de bonne qualité se trouvent surtout en aval de Québec, sur la rive sud et en milieu insulaire, alors que plus à l'ouest elles sont presque absentes.

Compte tenu de l'aire de répartition très restreinte de la cicutaire maculée variété de Victorin, de la superficie réduite de son habitat et des menaces diverses pesant sur l'espèce, les experts considèrent le risque de sa disparition au Québec comme élevé (S2).



Photo : Frédéric Cousol

FIGURE 2.
RÉPARTITION DES OCCURRENCES DE LA CICUTAIRE
MACULÉE VARIÉTÉ DE VICTORIN AU QUÉBEC



SOURCE : CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC

TABLEAU 1.
RÉPARTITION DES OCCURRENCES DE LA CICUTAIRE MACULÉE VARIÉTÉ DE VICTORIN SUR LE PLAN LATITUDINAL

Qualité des occurrences⁴

	A	B	C	D	E	H	X	Total
Rive sud	6	3	1	7	6	-	1	24
Milieu insulaire	3	1	-	4	1	-	-	9
Rive nord	-	2	2	2	1	2	1	10
Total	9	6	3	13	8	2	2	43

TABLEAU 2.
RÉPARTITION DES OCCURRENCES DE LA CICUTAIRE MACULÉE VARIÉTÉ DE VICTORIN SUR LE PLAN LONGITUDINAL

Qualité des occurrences⁴

	A	B	C	D	E	H	X	Total
Amont de Québec	-	1	1	4	2	1	-	9
Région de Québec	-	1	-	1	-	-	2	4
Aval de Québec	9	4	2	8	6	1	-	30
Total	9	6	3	13	8	2	2	43

Habitat

La cicutaire maculée variété de Victorin pousse dans les marais de la zone intertidale du Saint-Laurent, le plus souvent dans les herbaçaiies hautes et denses à spartine pectinée de l'hydrolittoral supérieur. Cette zone, rarement atteinte par les marées hautes de faible amplitude et submergée quelques heures pendant les marées hautes de vives eaux, constitue donc l'habitat préférentiel de la plante. On la trouve parfois dans les herbaçaiies ouvertes et basses à scirpe piquant (*Schoenoplectus pungens* – appelé scirpe américain jusqu'à tout récemment) de l'hydrolittoral moyen balayé quotidiennement par les marées; ces individus sont alors de taille moins importante que ceux de l'hydrolittoral supérieur. La cicutaire maculée variété de Victorin préfère un dépôt de surface épais (plus de quinze centimètres) et de texture fine ou mixte, jamais grossière.

⁴ La qualité des occurrences d'une espèce s'exprime par des cotes établies principalement à partir de la taille des populations et du degré d'intégrité de l'habitat. Pour la cicutaire maculée variété de Victorin, ces cotes ont été définies comme suit : A : excellente (> 100 individus); B : bonne (51-100 i.); C : passable (10-50 i.); D : faible (< 10 i.); E : existante, à déterminer; H : historique; X : extirpée.

Problématique de conservation

À PROPOS DE L'ESPÈCE

La cicutaire maculée variété de Victorin est une espèce vivace de courte durée produisant des graines aux côtes liégeuses leur permettant de flotter, ce qui facilite leur dispersion par l'eau. Cependant, c'est par la propagation végétative au moyen de son rhizome que l'espèce semble pouvoir se maintenir et s'ajuster à la dynamique de sédimentation et d'érosion qui caractérise les rives du Saint-Laurent. Son rhizome, qui emmagasine des réserves nutritives, lui permet en outre d'émerger et de croître plus rapidement.

Il n'existe aucune étude détaillée sur la dynamique des populations de la cicutaire maculée variété de Victorin. Il est donc difficile de déterminer si elles sont en déclin, stables ou en expansion. Les botanistes estiment néanmoins que plus de la moitié (18) des 31 populations dont la présence a été validée récemment devraient pouvoir se maintenir à long terme si leur habitat n'est pas modifié. Les 13 autres populations ne sont pas considérées comme viables (cote D) en raison de leur petite taille et de la dispersion des individus les composant. Dans ce cas, des événements dus au hasard peuvent occasionner leur disparition rapide. La situation est particulièrement inquiétante en amont de Saint-Augustin-de-Desmaures, où l'on ne trouve que des populations non viables.

Le fait que l'observation des graines matures à la fin de l'été constitue le seul moyen d'identifier l'espèce avec certitude complique beaucoup l'établissement des mesures de protection. La tonte de l'hydrolittoral par les riverains a été observée à quelques endroits et empêche la formation des hampes florales et la production de graines.

À PROPOS DE L'HABITAT

Les marais intertidaux qui constituent l'habitat de la cicutaire maculée variété de Victorin ne sont pas rares le long de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent. L'espèce se rencontre toutefois principalement dans la partie supérieure des marais, qui est la plus exposée aux perturbations humaines. Au cours des dernières décennies, ces milieux ont subi des pertes considérables, ayant été remblayés afin de permettre la construction de lignes de chemin de fer, d'autoroutes, de marinas ou de résidences privées. Tel qu'il a été dit, ces travaux auraient occasionné la disparition de l'espèce dans la région immédiate de Québec.

Depuis, différents outils, telle la Politique de protection des rives, du littoral et de la plaine inondable, ont été mis en place afin de mieux contrôler les projets susceptibles de toucher ces milieux. Bien qu'il soit toujours possible que des projets de développement viennent empiéter sur l'habitat de l'espèce, son intégrité semble, à l'heure actuelle, davantage menacée par l'utilisation qu'en font les résidents et les villégiateurs. Des perturbations importantes peuvent, par exemple, résulter du passage répété de véhicules hors route dans un même secteur.



Les changements climatiques constituent aussi une menace non négligeable. L'élévation potentielle du niveau de la mer pourrait accentuer l'érosion des rives et des marais intertidaux; on constate déjà un accroissement de l'érosion en relation avec le phénomène de surcote⁵. Parallèlement, la baisse observée du niveau des Grands Lacs pourrait mener quant à elle à une diminution du niveau d'eau du Saint-Laurent et à une occupation des nouvelles surfaces ainsi exondées par des plantes exotiques envahissantes. Dans les deux cas, les changements dans la salinité de l'eau s'ajouteraient à la perte probable d'habitat pour la cicutaire maculée variété de Victorin.

Enfin, toutes les occurrences de l'espèce étant régies par les eaux du Saint-Laurent, elles sont susceptibles d'être affectées par un éventuel déversement ou naufrage de pétrolier.



Photo: Line Couillard, MDDEP

MESURES DE CONSERVATION EXISTANTES

Mesures juridiques

Désignée menacée en 2001, la cicutaire maculée variété de Victorin est protégée au Québec en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables de même que quatre des sites qui l'abritent : l'habitat floristique du Marais-de-l'Anse-Verte, celui de l'Anse-Ross, celui du Marais-de-l'Anse-du-Cap et celui du Marais-de-la-Pointe-de-La Durantaye.

L'espèce est aussi inscrite depuis 2004 sur la Liste des espèces en péril au Canada dans la catégorie des espèces préoccupantes. Pour ces espèces, les interdictions de la Loi sur les espèces en péril ne s'appliquent pas, mais un plan de gestion doit être élaboré d'ici 2010.

Autres mesures

En plus des quatre habitats floristiques mentionnés plus haut, six occurrences sont au moins partiellement protégées parce qu'elles sont situées dans un lieu historique national, une réserve écologique, un territoire acquis par un organisme de conservation ou un refuge d'oiseaux migrateurs. Mentionnons que plusieurs occurrences sont incluses dans des aires de concentration d'oiseaux aquatiques. Ces habitats fauniques ne procurent aucune protection particulière à la cicutaire maculée variété de Victorin, mais contribuent indirectement à sa sauvegarde.

Enfin, d'autres outils juridiques peuvent aussi être utilisés pour favoriser la protection de l'habitat de l'espèce, comme la Loi sur la qualité de l'environnement ou le Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles.

⁵ Écart positif entre les prédictions de marées et les hauteurs d'eau observées en réalité.

Cibles prioritaires de conservation

Afin de répartir de façon optimale les ressources allouées à la protection des espèces floristiques menacées ou vulnérables, la Direction du patrimoine écologique et des parcs a élaboré (Jolicœur, 2003) une grille de priorité d'intervention. Selon cette grille, la cicutaire maculée variété de Victorin se trouve dans la classe de priorité d'intervention moyenne. Pour les espèces de cette classe, les critères à considérer pour la sélection des cibles prioritaires de conservation afin d'assurer la survie de l'espèce au Québec sont les suivants :

- 1 Protéger toutes les occurrences connues d'excellente (A) et de bonne (B) qualité;
- 2 Assurer la protection d'au moins une occurrence viable par ensemble physiographique actuellement occupé⁶;
- 3 Assurer la protection d'au moins une occurrence viable par type d'habitat actuellement occupé;
- 4 Réintroduire l'espèce, s'il y a lieu, dans les ensembles physiographiques où elle est disparue ou historique.

L'application du premier critère mène à la sélection de quinze cibles prioritaires de conservation. Deux autres occurrences s'ajoutent afin d'obtenir la représentativité spatiale, écologique et génétique visée par le second critère. En ce qui concerne les troisième et quatrième critères, aucune cible supplémentaire n'est nécessaire pour y satisfaire. Un total de dix-sept occurrences sont donc retenues comme cibles prioritaires de conservation (tableau 3 et figure 3), dont plus de la moitié bénéficient déjà d'une protection juridique quelconque. Plusieurs abritent en plus d'autres espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées, ce qui accroît leur valeur pour la conservation.

La sélection de ces cibles de conservation pourrait éventuellement être bonifiée par une analyse plus globale de la valeur de conservation des marais de l'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent à partir d'un plus grand nombre de facteurs, comme la présence de forêts riveraines et d'espèces fauniques d'intérêt. Un exercice en ce sens a d'ailleurs été entrepris par Conservation de la Nature – Québec.



Photo: Line Couillard, MDDEP

⁶ Le découpage écologique habituellement retenu dans les autres plans de conservation (Li *et al.*, 1994) afin d'obtenir la représentativité spatiale, écologique et génétique de l'espèce ne trouve pas sa pertinence pour les espèces associées à l'estuaire. L'aire de répartition de l'espèce a plutôt été subdivisée de façon latitudinale (rive sud, milieu insulaire, rive nord) et longitudinale (amont et aval de Québec).

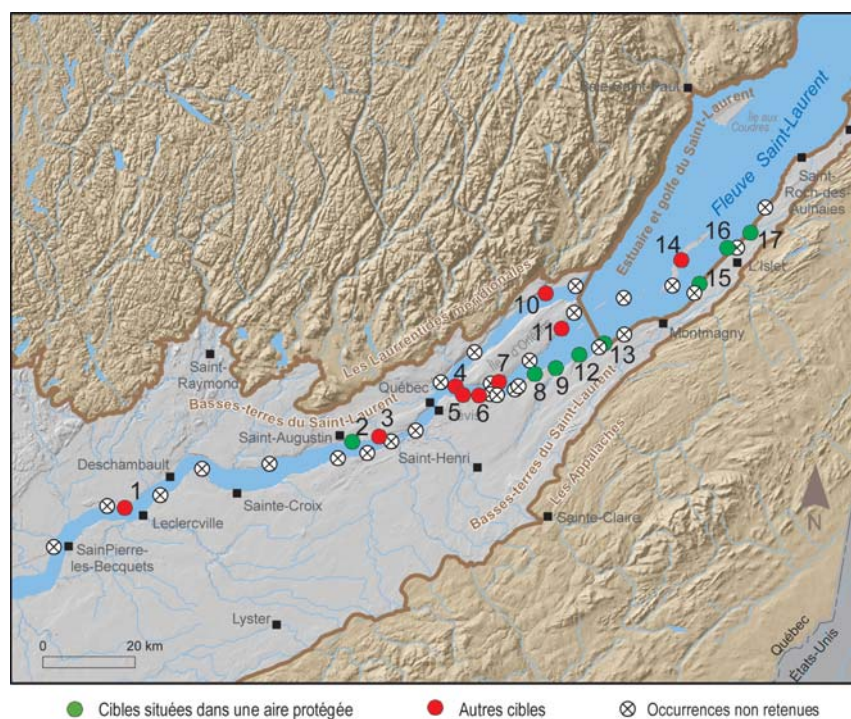
TABLEAU 3.
QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DES CIBLES PRIORITAIRES DE CONSERVATION

No	Occurrence	Cote de qualité ⁷	Autres plantes menacées ou vulnérables	Tenure/Protection	Région/MRC
1	Deschambault Grondines (3629)	C	11	Publique?	Capitale-Nationale/Portneuf
2	Saint-Augustin-de-Desmaures (3615)	B	13	Privée/Site privé protégé	Capitale-Nationale/Québec
3	Cap-Rouge (3616)	B	8	Publique?	Capitale-Nationale/Québec
4	Sainte-Pétronille (10700)	B	1	Publique?	Capitale-Nationale/L'Île-d'Orléans
5	Lévis, pointe de La Martinière (10707)	A	5	Privée	Chaudière-Appalaches/Lévis
6	Lévis (3628)	A	4	Publique?	Chaudière-Appalaches/Lévis
7	Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (10712)	A	1	Publique?	Capitale-Nationale/L'Île-d'Orléans
8	Saint-Michel de-Bellechasse (3635)	B	7	Publique/Habitat floristique	Chaudière-Appalaches/Bellechasse
9	Pointe à Labrecque, anse de Saint-Vallier (3607)	B	8	Publique/Refuge d'oiseau migrants	Chaudière-Appalaches/Bellechasse
10	Beaupré (3612)	C	2	Publique?	Capitale-Nationale/La Côte-de-Beaupré
11	Pointe Dauphine (3624)	A	9	Publique?/ACOA ⁸	Capitale-Nationale/L'Île-d'Orléans
12	Pointe de Saint-Vallier (15253)	A	7	Mixte?/Site privé protégé	Chaudière-Appalache/Bellechasse
13	Anse de Berthier (3610)	A	9	Publique/Habitat floristique	Chaudière-Appalaches/Montmagny
14	Île aux Grues (10706)	A	-	Publique?/ ACOA	Chaudière-Appalaches/Montmagny
15	Anse du Cap (3633)	A	4	Publique/Habitat floristique	Chaudière-Appalaches/Montmagny
16	L'Islet, rocher Panet (10722)	B	-	Publique?/Refuge d'oiseaux migrants	Chaudière-Appalaches/L'Islet
17	Saint-Jean-Port-Joli, anse de Trois-Saumons (10715)	A	-	Publique/Refuge d'oiseaux migrants	Chaudière-Appalaches/L'Islet

⁷ Pour la définition des cotes de qualité, voir la note au bas de la page 5.

⁸ ACOA : aire de concentration d'oiseaux aquatiques.

FIGURE 3.
EMPLACEMENT DES CIBLES PRIORITAIRES DE CONSERVATION⁹



SOURCE : CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC



Photo: Frédéric Coursoi

⁹ Voir le tableau 3 pour une description sommaire de chaque cible.

Stratégie d'intervention

La cicutaire maculée variété de Victorin est une plante endémique de l'estuaire du Saint-Laurent. La responsabilité de sa protection incombe donc essentiellement au Québec. Comme peu de populations de bonne qualité sont protégées, une des premières mesures visera à consolider la protection de son habitat en procédant soit à des acquisitions de terres privées, comme l'ont déjà fait certains organismes de conservation, soit à la reconnaissance d'habitats floristiques, ce qui devrait être facilité par le fait que plusieurs cibles prioritaires de conservation se situent sur les terres du domaine hydrique de l'État.

Bien que cette mesure soit essentielle, elle ne garantit pas le maintien de l'espèce. On doit être particulièrement vigilants relativement à l'utilisation de ces milieux. Un autre volet de la stratégie d'intervention consistera donc à impliquer les municipalités dans la gestion des habitats floristiques reconnus et à soutenir les organismes de conservation, tels la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel, Canards Illimités, Conservation de la nature – Québec et la Société Provancher d'histoire naturelle du Canada, dans leur démarche de sensibilisation auprès des propriétaires riverains et des utilisateurs du milieu.

Enfin, une caractérisation plus détaillée des occurrences situées à l'ouest de Saint-Augustin-de-Desmaures visant à déterminer les causes de leur faible viabilité pourrait aider à déterminer si des mesures particulières doivent être prises dans l'immédiat pour empêcher leur déclin prématuré. Sans être essentielle à la sauvegarde de l'espèce, une étude sur la dynamique de ses populations pourrait être utile.

Afin d'atteindre l'objectif du plan de conservation, qui est d'assurer la sauvegarde de l'espèce sur l'ensemble de son aire de répartition, les principales mesures à préconiser pour les cibles retenues sont les suivantes :

- 1 Constituer des habitats floristiques sur les terres du domaine hydrique de l'État;
- 2 Appuyer les organismes de conservation dans leurs projets d'acquisition ou de conservation volontaire;
- 3 Sensibiliser les municipalités à la gestion des habitats floristiques désignés et les impliquer dans cette gestion;
- 4 Soutenir les travaux du Comité scientifique aviseur sur la flore menacée de l'estuaire d'eau douce mis en place par Conservation de la nature – Québec.

Le tableau 4 présente la liste détaillée des actions à entreprendre pour chacune des cibles prioritaires de conservation. Pour chaque action, un rang de priorité est attribué, un échéancier est établi et des responsables et des partenaires sont identifiés. Des mesures plus générales, c'est-à-dire qui ne s'appliquent pas à un site en particulier, sont aussi mentionnées à la fin du tableau.

L'ensemble de ces actions reflète l'état des données consignées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Elles constituent un point de départ pour la mise en œuvre du plan de conservation. Elles seront revues et ajustées au fur et à mesure que nos connaissances sur l'espèce s'amélioreront et selon le succès des actions entreprises.



Photo: Francis Boudreau, MDDEP

TABEAU 4.
ACTIONS À ENTREPRENDRE PAR CIBLE PRIORITAIRE DE CONSERVATION

No / Occurrence 1 / Deschambault-Grondines (3629)

Type de menace Petite taille de la population

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Sensibiliser les propriétaires, les utilisateurs et la municipalité	★			✱			MVM

No / Occurrence 2 / Saint-Augustin-de-Desmaures (3615)

Type de menace VTT (moyenne)

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Effectuer un suivi auprès des autorités municipales et des propriétaires riverains	★★		✱			✱	FQPPN/ Canards Illimités/ SPHNC/ municipalité
• Créer un habitat floristique pour une portion du territoire	★★		✱				

No / Occurrence 3 / Cap-Rouge (3616)

Type de menace Villégiature

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★		✱				MDDEP
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★		✱			✱	

No / Occurrence 4 / Sainte-Pétronille (10700)

Type de menace -

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★		✱				MDDEP
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★		✱			✱	

No / Occurrence 5 / Lévis, pointe de La Martinière (10707)

Type de menace -

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Poursuivre les démarches en vue de la reconnaissance officielle comme réserve naturelle en milieu privé	★★★	✱	✱				CNQ
• Assurer une saine gestion du site et éliminer les pratiques incompatibles avec le maintien de l'espèce	★★		✱	✱			

¹⁰ ★★★ : Élevée; ★★ : Moyenne; ★ : Moindre

¹¹ SCF : Service canadien de la faune, MDDEP : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, CNQ : Conservation de la nature - Québec, FQPPN : Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel, MVM : Mouvement Vert Mauricie, SPHNC : Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

No / Occurrence 6 / Lévis (3628)**Type de menace** Projet de port méthanier

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
S'assurer de la prise en compte de la présence de l'espèce dans le cadre de l'analyse environnementale du projet, de l'atténuation des impacts, de la protection du site ou, au besoin, de la compensation	★	✿	✿				MDDEP

No / Occurrence 7 / Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans (10712)**Type de menace** -

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★★★		✿				MDDEP
Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★		✿			✿	

No / Occurrence 8 / Saint-Michel-de-Bellechasse (3635)**Type de menace** VTT (moyenne); fréquentation en provenance du quai (faible); mur de soutènement et sorties d'eaux usées

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
Installer un panneau de signalisation	★★		✿				MDDEP
Sensibiliser les propriétaires	★★		✿			✿	

No / Occurrence 9 / Pointe à Labrecque, anse de Saint-Vallier (3607)**Type de menace** -

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★★		✿				MDDEP/SCF
Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★		✿			✿	

No / Occurrence 10 / Beauré (3612)**Type de menace** -

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★				✿		MDDEP
Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★		✿			✿	

No / Occurrence 11 / Pointe Dauphine (3624)**Type de menace Véhicule tout-terrain (moyenne), mur de soutènement**

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★★★		✿				MDDEP/CNQ
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★		✿			✿	

No / Occurrence 12 / Pointe de Saint-Vallier (15253)**Type de menace Chasse (faible)**

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Sensibiliser les propriétaires, les utilisateurs et la municipalité	★★		✿			✿	CNQ

No / Occurrence 13 / Anse de Berthier (3610)**Type de menace Fréquentation en provenance de la plage (moyenne); développements sur les jetées naturelles (faible)**

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Installer un panneau de signalisation	★★		✿				MDDEP
• Sensibiliser les propriétaires	★★		✿			✿	

No / Occurrence 14 / Île aux Grues (10706)**Type de menace -**

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★★★		✿				MDDEP/CNQ
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★		✿			✿	

No / Occurrence 15 / Anse du Cap (3633)**Type de menace Circulation en tracteur (faible)**

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Sensibiliser le propriétaire riverain	★★		✿			✿	MDDEP
• Évaluer la possibilité d'agrandir l'habitat floristique pour y inclure la frange boisée	★★			✿			

No / Occurrence 16 / L'Islet, rocher Panet (10722)**Type de menace Milieu fortement perturbé**

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★		✿				MDDEP/SCF
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★		✿			✿	

No / Occurrence 17 / Saint-Jean-Port-Joli, anse de Trois-Saumons (10715)
Type de menace Marina (élevée)

Actions	Priorité ¹⁰	Échéancier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Attribuer un statut légal de protection à l'habitat	★★		✱				MDDEP/SCF
• Sensibiliser les autorités municipales et les propriétaires riverains	★★		✱			✱	

Actions générales

Actions	Priorité ¹⁰	Calendrier					Responsable ¹¹
		07	08	09	10	11	
• Mieux évaluer l'état des populations dans la partie ouest de l'aire de répartition de l'espèce	★★		✱				MDDEP
• Poursuivre les travaux du Comité scientifique aviseur sur la flore menacée de l'estuaire d'eau douce	★★★	✱	✱	✱	✱	✱	Tous
• Déterminer un critère d'identification de l'espèce sur le terrain qui soit robuste	★★		✱				Institutions de recherche

Références

BROUILLET, L., D. BOUCHARD et F. COURSOL. 1996. Les plantes susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables et autres plantes rares de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent entre Grondines et Saint-Jean-Port-Joli. Rapport préliminaire préparé pour le gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 67 p. + annexes.

CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC. 2007. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs.

COSEPAC. 2004. Évaluation et rapport de situation du COSEPAC sur la cicutaire de Victorin *Cicuta maculata* var. *victorinii* au Canada – Mise à jour. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa. VII + 25 p. [www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm].

COURSOL, F. 1999. La situation de la cicutaire maculée variété de Victorin (*Cicuta maculata* var. *victorinii*) au Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction de la conservation et du patrimoine écologique, Québec. 39 p.

GAUTHIER, B. 2000. L'estuaire du Saint-Laurent : synthèse phytogéographique. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 33 p.

JOLICOEUR, G. 2003. Priorisation des plantes menacées ou vulnérables en vue de la mise en œuvre des plans de conservation. Ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable. 4 p.

LABRECQUE, J., et G. Lavoie. 2002. Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement, Direction du patrimoine écologique et du développement durable, Québec. 200 p.

LI, T., J. BISSONNETTE, J.-P. DUCRUC, V. GERARDIN et L. COUILLARD. 1994. Le cadre écologique de référence du Québec : les régions naturelles. Présentation générale. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec. 20 p.

NATURESERVE. 2007. NatureServe Explorer: An Online Encyclopedia of Life, [application Web], version 3.1. NatureServe, Arlington (Virginia). [http://www.natureserve.org/explorer] (Site consulté le 8 février 2007).

Plan de conservation de la cicutaire maculée variété de Victorin en bref :

OBJECTIF

Assurer la survie à long terme de l'espèce sur l'ensemble de son aire de répartition au Québec.

PROBLÉMATIQUE DE CONSERVATION

- ❖ Taille réduite de nombreuses populations.
- ❖ Aire de répartition restreinte.
- ❖ Usages incompatibles.

STRATÉGIE D'INTERVENTION

- ❖ Protection des habitats.
- ❖ Meilleur contrôle de l'utilisation du milieu.
- ❖ Sensibilisation des municipalités et des propriétaires riverains.

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : 418 646-5974
Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
ISBN : 978-2-550-49959-6 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-49960-2 (PDF)
© Gouvernement du Québec, 2007

